



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61

E-mail : snu68@snuipp.fr

Lundi 9 février 2009

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1020>
si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

SOMMAIRE

- 1) Des discussions salariales chez les enseignants ?**
- 2) Pour le maintien des RASED : rassemblement à ALTKIRCH, devant la halle au Blé, le mardi 17 février à 19h**
- 3) Consignes syndicales CM2 : reprenons nos esprits !**
- 4) Un compte-rendu du CDEN du vendredi 6 février 2009 : comment l'IA récupère des postes RASED pour boucler sa carte scolaire tout en se moquant des décisions ministérielles ?**
- 5) Plate-forme téléphonique et incompétence...**
- 6) Réclamons tous une Visite médicale !**
- 7) Une lettre comique d'un Maire sur le SMA (à voir absolument)**
- 8) Aux côtés du Planning Familial, défendons le droit à l'information, à l'éducation, à la sexualité, pour toutes et pour tous.**

1) Des discussions salariales chez les enseignants ?

L'amélioration du déroulement de carrière tant sur le plan salarial que qualitatif va passer selon Xavier Darcos à sa seconde phase.

Lors de ses vœux, le 22 janvier dernier, il a fait un bilan des premières mesures prises depuis 2007 pour la revalorisation du métier d'enseignant : indemnité des directeurs d'école, heures supplémentaires, primes pour les nouveaux entrants dans le métier. Après ces mesures ciblées sur certains personnels et dont la majorité des enseignants du primaire sont exclus, le ministre dit vouloir engager « *des discussions avec les organisations syndicales dans les semaines à venir* ».

Au programme, « *un réajustement de l'ensemble des grilles indiciaires salariales* » pour les enseignants qui seront recrutés au niveau master.

C'est un air de déjà vu, les anciens instits s'en souviennent encore. La division instits/PE des années 90 est encore dans toutes les mémoires. A priori, on nous joue le même air avec cette fois la division entre PE et PE masterisé avec tout le tralala qui va suivre (concours interne, liste d'aptitude etc,...) et beaucoup de gens écœurés en guise de conclusion.

2) Pour le maintien des RASED : rassemblement à ALTKIRCH, devant la halle au Blé, le mardi 17 février à 19h

Dans le cadre des 3000 suppressions de postes en RASED (dont 40 dans le Haut-Rhin), l'Inspectrice d'Académie s'était engagée auprès de certains élus du Sundgau à venir les rencontrer. Cette réunion est prévue le mardi 17 février à 19h à la Halle au Blé d'Altkirch avec l'ensemble des élus du sud-Alsace.

Afin de protester contre la suppression des postes RASED, le SNUipp appelle les enseignants, parents et élus à se rassembler devant la Halle au blé à ce moment-là.

Ci-dessous, une affiche et un tract à diffuser aux parents et aux élus.

[Une affiche](#)

[Un tract à diffuser aux enseignants, parents, élus](#)

3) Consignes syndicales CM2 : reprenons nos esprits !

Beaucoup de tumultes en fin de semaine dernière sur des rumeurs de sanctions à l'égard des directeurs qui n'auraient pas envoyé les évaluations CM2 à l'aide du logiciel du Ministère.

Qu'en est-il ? Ces rumeurs sont partie d'une seule circonscription, celle de Thann, dans laquelle certains faisaient plus ou moins pressions (afin de récupérer le précieux cezam) sur les directeurs en les menaçant de manière plus ou moins explicite d'un retrait de salaire pour service non-fait. Dans aucune autre circonscription (à priori), de tels agissements ne se sont répétés.

Il est à préciser que dans les cas de retenue de salaire pour service non-fait, le retrait est toujours précédé d'au moins 2 courriers de l'IA demandant au directeur que le service soit fait et ceci dans un délai clairement notifié. Donc pas de stress !

4) Un compte-rendu du CDEN du vendredi 6 février 2009 : comment l'IA récupère des postes RASED pour boucler sa carte scolaire tout en se moquant des décisions ministérielles ?

[Le compte-rendu est en lien](#)

5) Plate-forme téléphonique et incompétence...

X. Darcos avait lancé une **plate-forme téléphonique** au mois de novembre censée améliorer le système de mutation des enseignants. Celle ci était **confiée à une entreprise privée dont nous avons pu tester l'incompétence**.

« *Apporter une aide personnalisée aux enseignants souhaitant changer d'affectation* » : tel est l'objectif affiché du nouveau service d'aide et de conseil mis à la disposition des enseignants par le ministère de l'Éducation Nationale pour les permutations 2009.

Depuis, cette plate-forme nationale privée a fermé par demande du Ministère tellement les informations prodiguées étaient mauvaises.

Le problème pourrait s'arrêter là !

Cependant, aux dires de certains personnels administratifs de l'IA, cette plate-forme a mis, suite à des informations totalement erronées, de nombreux collègues de notre département en difficulté au niveau des permutations informatisées.

6) Réclamons tous une Visite médicale !

Dans l'Éducation Nationale, les droits médicaux des personnels sont plus que bafoués (pas de médecine du travail, pas de visite médicale en dehors de celle faisant suite à la réussite au concours). Voici ci-dessous, une petite action qui ne coûtera qu'un timbre.

Que disent les textes sur les visites médicales ?

Décret n° 82-453 du 28 mai 1982

Surveillance médicale des agents

Art. 22 . - Les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier.

Art. 24 . - *Le médecin de prévention exerce une surveillance médicale particulière à l'égard :*

Des handicapés ;

Des femmes enceintes ;

Des agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée ;

Des agents occupant des postes définis à l'article 15-1 ci-dessus ;

Et des agents souffrant de pathologies particulières déterminées par le médecin de prévention.

Le médecin de prévention définit la fréquence et la nature des visites médicales que comporte cette surveillance médicale et qui doit être au moins annuelle. Ces visites présentent un caractère obligatoire.

Art. 24-1 . - Les agents qui ne relèvent pas de l'article 24 ci-dessus et qui n'auraient pas bénéficié de l'examen médical annuel prévu à l'article 22 du présent décret font l'objet d'une visite médicale auprès d'un médecin de prévention tous les cinq ans. Ils fournissent à leur administration la preuve qu'ils ont satisfait à cette obligation. A défaut, ils sont tenus de se soumettre à une visite médicale auprès du médecin de prévention de leur administration.

Art. 25 . - Des autorisations d'absence sont accordées pour permettre aux agents de subir les examens médicaux prévus aux articles 22, 23, 24 et 24-1.

Alors ne nous privons pas d'un suivi médical qui paraît aller sous le sens lorsque l'on travaille avec des enfants !

[La lettre-type à envoyer à l'IA est en lien](#)

7) Une lettre comique d'un Maire sur le SMA (à voir absolument)

[La lettre est en lien](#)

8) Aux côtés du Planning Familial, défendons le droit à l'information, à l'éducation, à la sexualité, pour toutes et pour tous.

Droit des femmes : Le planning familial lance une pétition contre la baisse des aides de l'Etat. Un tiers des 70 agences départementales risquent de fermer...

L'Etat s'attaque aux missions du Planning Familial (MFPF) en amputant de 42% le montant affecté au conseil conjugal et familial, dans le cadre des actions déconcentrées. Il remet en cause la mission d'utilité publique, pourtant explicitement confiée depuis 40 ans (titre I de la Loi Neuwirth) au Planning familial et son réseau associatif.

C'est à terme la disparition d'1/3 des associations départementales qui sont programmées. Et ce, au moment de la 3ème campagne nationale contraception qui affiche la réduction des obstacles à la contraception !

Si les premières victimes sont les femmes -450 000 femmes ont eu recours au Planning familial en 2007- se sont aussi les adolescent-es toujours en quête d'information.

Dans les lycées et les collèges, les personnels font régulièrement intervenir le Planning familial pour tout ce qui concerne la contraception, la fécondité et la sexualité. Ces réunions contribuent à la préparation des jeunes pour construire leur sexualité, leur vie de couple et leur vie parentale.

Les lycéen-nes et les collégien-nes, tout comme les femmes, sont directement touchés par ces mesures gouvernementales et la FSU exige que le l'Etat réintègre la totalité du budget au fonctionnement des associations de planning familial.

[Vous souhaitez soutenir Le Planning Familial, signez la pétition en ligne](#)

SYNDIQUEZ-VOUS TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits. [Le bulletin d'adhésion en cliquant ici](#)

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>